

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

MONCHY AU BOIS

## SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19    PLUI ADOPTÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec  
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000<sup>m</sup>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200  
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR  
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



### Légende

- Limites communales
- EL7 : Alignement des voies publiques
- I4 : Poste électrique
- I4 : Passage de lignes électriques aériennes ou souterraines
- INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
- INT1 : Périmètre de protection des cimetières
- JS1 : Servitude de protection des équipements sportifs

Attention : la totalité des données concernant la servitude "EL7 : Alignement des voies publiques" n'étant pas entièrement numérisée, il est important de se renseigner sur les périmètres du plan d'alignement.

